

Comité régional de suivi des programmes européens Lorraine

*Vendredi 10 novembre 2017
Château des Lumières à Lunéville*



Ordre du jour

10h00 Ouverture de la séance

10h25 Programmes 2007-2013 – Travaux de clôture

10h30 Programmes 2014-2020

- 1) Communication
- 2) Etat d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux
- 3) Evaluation
- 4) Points pour information et approbation

12h30 Conclusions

Ouverture de la séance

- Propos introductifs
- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité régional de suivi
 - ↳ *Projet de compte-rendu du CRS du 13 octobre 2016*
- Approbation des modifications apportées au règlement intérieur du Comité
- Retour sur les consultations écrites du Comité régional de suivi

Programmes 2007-2013

Information sur les travaux de clôture

Programmes 2014-2020

1) Communication

Bilan des actions 2017

✓ Sites internet et réseaux sociaux

The screenshot displays the Facebook profile and a post for 'L'Europe s'engage en Grand Est'. The profile header includes the logo and the text 'L'Europe s'engage en Grand Est @europeenGE'. The navigation menu on the left lists 'Accueil', 'Publications', 'Vidéos', 'Photos', 'À propos', 'Communauté', 'Agenda', and 'Évènements', along with a 'Promouvoir' button and 'Gérer les promotions'. The main post, published on October 31, 2017, is titled 'Bilan' and discusses the intervention of FEDER and FSE in Lorraine in 2016. It features a photograph of several ripe, orange-red fruits on a wooden surface. The post text includes the title 'L'intervention du FEDER et du FSE en 2016 : RAMO 2017 - L'Europe s'engage en Lorraine' and a link to the report. The right sidebar shows 'D'autres personnes aiment également' with suggestions like 'Biostime', 'Enseignez à vivre - le film', 'Pierre Rabhi', 'Meuse FM', 'Région Grand Est', and 'Tout le Bas-Rhin'. At the bottom, there are language options and footer information including 'Confidentialité', 'Conditions d'utilisation', and 'Publicité'.

Bilan des actions 2017

✓ Sites internet

<https://www.grandest.fr/europe-grandest>



The screenshot shows the website interface for Grand Est. At the top, there is a navigation bar with the Grand Est logo and menu items: MA RÉGION, LES ÉLUS, MES AIDES RÉGIONALES, MES SERVICES, and ACTUALITÉS. Below the navigation bar, the main content area features the title 'L'Europe s'engage en Grand Est' and a sub-header '1,4 milliards pour des projets en Grand Est'. The text describes the regional development funds and lists the following:

- > Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : 605 M€ pour les projets de développement régional ;
- > Fonds Social Européen (FSE) : 165 M€ en faveur de l'emploi et de l'inclusion, dont 10 M€ pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur le territoire champardennais ;
- > Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : 650 M€ pour les projets agricoles et de développement rural.

At the bottom, there is an image of the European Union flag and a text block explaining the regional development strategy.



Depuis 2014, la Région est devenue autorité de gestion des fonds structurels européens. Les fonds européens sont les outils financiers mis en place par l'Union européenne, au service de sa politique de cohésion économique, sociale et territoriale. L'intervention des fonds sur le territoire régional se fait selon des programmes, documents contractuels élaborés par l'Union européenne, l'Etat et la Région.

1,4 milliards pour des projets en Grand Est

Pour la période 2014-2020, plus de 1,4 milliards de fonds européens seront dédiés aux projets mis en œuvre sur le territoire du Grand Est :

- > Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : 605 M€ pour les projets de développement régional ;
- > Fonds Social Européen (FSE) : 165 M€ en faveur de l'emploi et de l'inclusion, dont 10 M€ pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur le territoire champardennais ;
- > Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : 650 M€ pour les projets agricoles et de développement rural.



Avec le soutien de l'Union européenne, la Région Grand Est pourra ainsi cofinancer des projets nécessaires pour le développement des territoires dans de nombreux domaines tels que la recherche et l'innovation, l'efficacité énergétique, l'environnement, la formation professionnelle, l'apprentissage, le secteur agricole ou le patrimoine rural. L'Union européenne soutient également la coopération transfrontalière à travers les programmes INTERREG, cofinancés par le FEDER. La Région bénéficie ainsi de 420 M€ pour les initiatives communes portées par des acteurs

Bilan des actions 2017

<http://europe-en-lorraine.eu/>

The screenshot shows the homepage of the 'Europe en Lorraine' portal. At the top left is the 'l'Europe s'engage en Lorraine' logo. The main header contains the text 'Le portail des programmes européens en Lorraine' and a search bar with the placeholder 'Rechercher sur tout le site :'. Below the header is a navigation menu with the following items: 'LES ACTUALITÉS', 'LES PROGRAMMES EUROPÉENS', 'LES AIDES', 'LES CONTACTS DES AIDES', 'L'AGENDA', and 'LES PROJETS RÉALISÉS'. The main content area features a large banner image of a forest path with the text 'Appel à projets : soutien à la desserte forestière'. A blue button labeled 'EN SAVOIR PLUS' is positioned below the banner. A blue arrow points from the text 'Demandez VOTRE PROJET ici!' to a search icon. Below the banner are three circular buttons: a blue one labeled 'Trouvez votre aide' with a magnifying glass icon, an orange one labeled 'selon votre statut', and a green one labeled 'selon le programme'. At the bottom, the text 'Derniers projets' is visible.

Bilan des actions 2017

- ✓ Création et diffusion de 5 vidéos de valorisation des FESI en Grand Est



- ✓ Distribution d'objets promotionnels
- ✓ Résumés citoyens des RAMO 2017

Bilan des actions 2017

- ✓ Réalisation et diffusion de flyers thématiques plurifonds à destination du grand public
- Attractivité et compétitivité des entreprises
- Formation des adultes
- Forêt
- Recherche et innovation



Bilan des actions 2017

- ✓ Kit de publicité harmonisé à l'échelle du Grand Est



KIT DE PUBLICITÉ 2014-2020 BÉNÉFICIAIRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

Votre projet a été sélectionné par la Région Grand Est pour bénéficier d'une aide de l'Union européenne ?

Bénéficiaire du FSE, vous êtes désormais invité à respecter des règles en matière de publicité, afin de faire connaître le soutien des fonds européens dont vous avez bénéficié.

Ce kit de publicité vous donnera les clefs nécessaires pour répondre aux obligations de publicité liées au cofinancement européen, tout en vous aidant à valoriser votre projet auprès du grand public et de vos partenaires.

Attention : si vous êtes bénéficiaire d'une subvention du FSE au titre du Programme Opérationnel National, veuillez vous référer au kit de communication téléchargeable sur [fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr) : <http://www.fse.gouv.fr/communication/>



[Intitulé du projet]

soutenu(e) par l'Union européenne

Objectif :

[Montant de l'aide européenne accordée]

[Noms des maîtres d'œuvre]



SOMMAIRE

- Pourquoi une obligation de publicité et d'information pour les bénéficiaires ? page 2
- Les obligations réglementaires en un coup d'œil page 2
- Les obligations et applications concrètes à respecter pendant la mise en œuvre du projet page 3
- Justifier de ses actions de communication page 7
- Les outils à disposition page 7

Bilan des actions 2017

- ✓ Actions spécifiquement liées au programme LEADER
- Flyer LEADER en Grand Est 2014-2020
- Guide du porteur de projet LEADER en Grand Est
- Participation à l'organisation du Séminaire LEADER France à Strasbourg les 13 et 14 septembre 2017



32 territoires LEADER en Grand Est

La Région Grand Est a sélectionné 32 territoires pour l'animation des actions LEADER pour la période 2014-2020. Organisés dans le cadre de Groupes d'Action Locale (GAL), ces territoires mettent en œuvre un programme d'actions répondant à leur stratégie locale de développement.

Un outil de développement territorial

Chaque GAL bénéficie d'une enveloppe de crédits FEADER pour soutenir des projets innovants sur son territoire, retenus dans un comité de programmation, associant acteurs publics et privés. Les modalités de gestion de LEADER sont définies dans les 3 PDR et les conventions, signées entre la Région Grand Est et chacun des territoires sélectionnés.



Bilan des actions 2017

- ✓ Animation des programmes avec l'Euro institut et le CNFPT
- ✓ Mois de l'Europe 2017
 - plus de 300 actions à l'échelle du Grand Est,
 - un jeu-concours sur l'Europe organisé avec les CIED du Grand Est (6700 participants et 3 gagnants tirés au sort pour remporter un week-end dans une capitale européenne)



Bilan des actions 2017

✓ Organisation des évènements annuels

- 22 mai 2017, à Metz
- Ouvert au partenariat régional (membres des CRP et du Comité de suivi)
- Plus de 75 participants
- 5 témoignages de porteurs de projets



Plan d'actions 2018

- ✓ Poursuite des actions engagées
- ✓ Evènement annuel de promotion des programmes
- ✓ Vidéos de valorisation des FESI en Grand Est
- ✓ Flyers thématiques à destination du grand public

Diffusion d'une vidéo de valorisation le FSE en Grand Est



2) Etat d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux

Programme de développement rural FEADER Lorraine

PDR Lorraine 2014–2020 : 329 Millions €

Part totalement cadrée nationalement – 110 M€

- Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel + Prime Herbagère 2014

Part partiellement cadrée nationalement – 108,8 M€

- Installation Jeunes Agriculteurs
- Agriculture biologique
- Pastoralisme
- Mesures Agro-Environnementales

Part dont le montant est fixé règlementairement - 17,7 M€

- LEADER

Part dont la répartition est à définir au niveau régional – 89,7 M€

- Modernisation des exploitations
- IAA
- Forêt
- **Développement non-agricole (15,74 M€)**
- Formation
- Coopération

Poursuite de la Programmation - Mesures du PDR

- **M 1** : Formation
- **TO 4.1 A** : PCAEA - Productions animales et végétales
- **TO 4.2 A et B** : Investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles
- **TO 4.3** : Desserte forestière
- **TO 6.1** : Dotation Jeunes Agriculteurs (mise à jour)
- **TO 6.4** : Investissement dans la création des activités non agricoles
- **M 7.4 - 7.5 - 7.6 A** : Services de base à la population
- **TO 7.6 D** : Prédation contre les Grands Prédateurs (Loup...)
- **TO 8.6 A** : Aide à l'équipement des ETF
- **M 10** : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques
- **M 11** : Agriculture Biologique
- **M 13** : Indemnité Compensatoire Handicap Naturel
- **TO 16.8** : Aide à la Conception des Plans de Gestion Forestière
- **M 19** : LEADER
- **TO 19.1** : Soutien préparatoire

Bilan de la Programmation

* Mesures Hors SIGC

Dispositif	Domaine Prioritaire	engagement					paiement				
		Bilan au CS 23/10/2016		Bilan au CS 10/11/2016		Progression	Bilan au CS 23/10/2016		Bilan au CS 10/11/2016		Progression
		nombre d'aides	montant	nombre d'aides	montant	%	nombre d'aides	montant	nombre d'aides	montant	%
0401 Investissements dans les exploitations agricoles	2A	601	6 607 500 €	765	12 588 478 €	91%	217	2 509 621 €	402	7 310 000 €	191%
0402A transformation produits agricoles par les IAA	3A			34	6 060 979 €						
0402B transformation produits agricoles dans les EA	3A			43	261 075 €						
403 Dessertes Forestières	2C	78	1 449 368 €	95	2 094 253 €	44%	44	252 884 €	29	450 457 €	78%
0601 Installation des Jeunes Agriculteurs	2B	1101	7 348 924 €	1320	10 123 780 €	38%	279	3 445 410 €	473	7 152 575 €	108%
0604 diversification agricole	6B			8	62 622 €						
08060A Equipement ETF	2C			45	1 407 431 €						
076 D Prédation	4	70	228 096 €	143	839 880 €	268%	66	168 437 €	126	530 457 €	215%
19.1	6B			12	260 256 €						
Total		1 850	15 633 888 €	2465	33 698 754 €	116%	606	6 376 352 €	1030	15 443 490 €	142%

* Mesures SIGC

Dispositif	Domaine Prioritaire	engagement 2014		engagement 2017			Progression
		nombre d'aides	montant	nombre d'aides	Nombre d'Ha	montant	%
M10 MAE (T - API -PRM - PHAE)	4	405	3 784 835 €	1616	10572	35 023 743 €	825%
M11 Agri Bio	4				39537,19	11 112 588 €	
M13 ICHN	4	925	5 992 950 €			38 088 175 €	536%
Total		1330	9 777 785 €	1616		84 224 506 €	761%

Bilan de la Programmation - Sans les MAEC et la BIO

Enveloppe FEADER 2014-2020			au 12/10/2017			au 12/10/2017		
			Engagements			Paiements		
			total FEADER engagé	% engagé	reste à engager	total FEADER payé	% payé	reste à payer
Transfert de connaissances et actions d'information (art 14)	mesure 1	3 000 029,00 €			3 000 029,00 €			
Services de conseil (art 15)	mesure 2	1 500 000,00 €			1 500 000,00 €			
Investissements physiques (art 17)	mesure 4	55 850 167,00 €	21 004 785,00 €	37,61%	34 845 382,00 €	7 760 475,52 €	13,90%	13 244 309,48 €
Reconstitution du potentiel de production (art 18)	mesure 5	17 020,00 €			17 020,00 €			
Développement des exploitations et des entreprises (art 19)	mesure 6	37 095 000,00 €	10 186 402,00 €	27,46%	26 908 598,00 €	7 152 575,00 €	19,28%	3 033 827,00 €
Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (art 20)	mesure 7	16 900 567,00 €	839 880,00 €	4,97%	16 060 687,00 €	530 457,00 €	3,14%	309 423,00 €
Sylviculture (art 21)	mesure 8	8 505 436,00 €	1 407 431,49 €	16,55%	7 098 004,51 €			1 407 431,49 €
Agroenvironnement- climat (art 28)	mesure 10	47 200 000,00 €	3 784 835,00 €	8,02%	43 415 165,00 €	3 784 835,10 €	8,02%	0,00 €
Agriculture biologique (art 29)	mesure 11	23 340 000,00 €			23 340 000,00 €			
Paiements au titre de Natura2000 et DCE (art 30)	mesure 12	20 000,00 €			20 000,00 €			
Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques (art 31)	mesure 13	110 991 290,00 €	38 088 175,00 €	34,32%	72 903 115,00 €	38 088 175,00 €	34,32%	0,00 €
Coopération (art 35)	mesure 16	4 459 683,00 €			4 459 683,00 €			
LEADER	mesure 19	17 760 300,00 €	260 256,00 €	1%	17 500 044,00 €			
Assistance technique et réseaux	mesure 20	2 451 798,00 €			2 451 798,00 €			
329 091 290,00 €			75 571 764,49 €	22,96%	253 519 525,51 €	57 316 517,62 €	17,42%	18 255 246,87 €

Bilan de la Programmation - Avec les MAEC et la BIO

Enveloppe FEADER 2014-2020			au 12/10/2017			au 12/10/2017		
			Engagements			Paiements		
			<i>total FEADER engagé</i>	<i>% engagé</i>	<i>reste à engager</i>	<i>total FEADER payé</i>	<i>% payé</i>	<i>reste à payer</i>
Transfert de connaissances et actions d'information (art 14)	mesure 1	3 000 029,00 €			3 000 029,00 €			
Services de conseil (art 15)	mesure 2	1 500 000,00 €			1 500 000,00 €			
Investissements physiques (art 17)	mesure 4	55 850 167,00 €	21 004 785,00 €	37,61%	34 845 382,00 €	7 760 475,52 €	13,90%	13 244 309,48 €
Reconstitution du potentiel de production (art 18)	mesure 5	17 020,00 €			17 020,00 €			
Développement des exploitations et des entreprises (art 19)	mesure 6	37 095 000,00 €	10 186 402,00 €	27,46%	26 908 598,00 €	7 152 575,00 €	19,28%	3 033 827,00 €
Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (art 20)	mesure 7	16 900 567,00 €	839 880,00 €	4,97%	16 060 687,00 €	530 457,00 €	3,14%	309 423,00 €
Sylviculture (art 21)	mesure 8	8 505 436,00 €	1 407 431,49 €	16,55%	7 098 004,51 €			1 407 431,49 €
Agroenvironnement- climat (art 28)	mesure 10	47 200 000,00 €	35 023 743,00 €	74,20%	12 176 257,00 €	35 023 743,10 €	74,20%	0,00 €
Agriculture biologique (art 29)	mesure 11	23 340 000,00 €	11 112 587,89 €	47,61%	12 227 412,11 €	11 112 587,89 €	47,61%	0,00 €
Paiements au titre de Natura2000 et DCE (art 30)	mesure 12	20 000,00 €			20 000,00 €			
Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles et à d'autres contraintes spécifiques (art 31)	mesure 13	110 991 290,00 €	38 088 175,00 €	34,32%	72 903 115,00 €	38 088 175,00 €	34,32%	0,00 €
Coopération (art 35)	mesure 16	4 459 683,00 €			4 459 683,00 €			
LEADER	mesure 19	17 760 300,00 €	260 256,00 €	1%	17 500 044,00 €			
Assistance technique et réseaux	mesure 20	2 451 798,00 €			2 451 798,00 €			
329 091 290,00 €			117 923 260,38 €	35,83%	211 168 029,62 €	99 667 995,54 €	30,29%	18 255 264,84 €

Bilan de la Programmation - Par domaine prioritaire

* Engagement

2014-2016 au 12/10/2017

Priorité	Domaine Prioritaire de rattachement	Type d'opération	Nombres de dossiers	Mt Montant FEADER
2	2A	sous total	765	12 588 477,66 €
2	2 C	sous total	95	2 094 252,66 €
2	2 C	sous total	45	1 407 431,49 €
2	2 B	sous total	1320	10 123 780,22 €
2	2	sous total	2225	26 213 942,03 €
3	3A	sous total	77	6 322 054,22 €
4	4	sous total	143	85 064 386,00 €
6	6B	sous total	20	322 878,12 €
Total			2465	117 923 260,37 €

* Paiement

2014-2016 au 12/10/2017

Priorité	Domaine Prioritaire de rattachement	Type d'opération	Nombres de dossiers	Mt Montant FEADER
2	2A	Mesure 0401	402	7 310 000,00 €
2	2 C	Mesure 0403	29	450 457,00 €
2	2 B	Mesure 0601	473	7 152 575,00 €
2		sous total	904	14 913 032,00 €
4	4	Mesure 07060D	126	530 457,00 €
4	4	Mesure 10		35 023 743,00 €
4	4	Mesure 11		11 112 588,00 €
4	4	Mesure 13		38 088 175,00 €
4		sous total	126	84 754 963,00 €
Total			1030	99 667 995,00 €

Bilan de la Programmation - Et cadre de performance

Priorité	Applicable	Indicateur et unité de mesure, s'il y a lieu	Cible 2023 (a)	Cible 2018	DPT Engagée ou indicateur	DPT Payée ou indicateur	% réalisation cible 2018	% réalisation cible 2023
P2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts	X	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (2A) + Nombre d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (2B)	3300	825	2085	875	106,06	26,52
Priorité 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles	X	Total des dépenses publiques P2 (en €)	143 379 535,65	31 156 652,39	32 636 435,84	7 731 223,67	24,81	5,39
P3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture	X	Nombre d'exploitations agricoles soutenues dans le cadre des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements de producteurs (3A)	222	55,5	77	0	0,00	0,00
	X	Nombre d'exploitations agricoles participant aux programmes de gestion des risques (3B)	1					
Priorité 3- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture	X	Total des dépenses publiques P3 (en €)	24 883 061,87	5 526 615,47	9 142 112,00	0	0	0
P4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie	X	Terres agricoles sous contrats de gestion contribuant à la biodiversité (ha) (P4A) + Terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (ha) (4B) + Terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (ha) (4C)	198 100	59 430	39 537	39 537	66,53	19,96
		Terres sous contrat ICHN	140 000	105 000	84 267,19	84 267,19	80,25	60,19
Priorité 4- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie	X	Total des dépenses publiques P4 (en €)	286 758 137,44	102 816 129,63	113 419 181,33	112 587 364,38	109,50	39,26
P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales	X	Population concernée par les groupes d'action locale	1 057 129	1 057 129	1 057 129	1 057 129	100	100
Priorité 6- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales	X	Total des dépenses publiques P6 (en €)	73 177 084,34	6 827 485,27	388 573,47	0	0	0

LEADER

- Finalisation de la signature des conventions (1^{er} semestre)
- Lancement de l'instruction papier (02/02/2017)
- Opérationnalité des outils OSIRIS (été 2017)
- Modification des circuits de gestion :
=> GAL et AG = services instructeurs depuis le 01/10/2017

LEADER – un 3^{ème} cycle de formation



***Témoignage de M. BERTRAND Hervé,
Président du PETR du Pays du Lunévillois
et de Mme LOYE Laurène, Animatrice LEADER
Présentation de la stratégie LEADER***



Programme opérationnel FEDER/FSE Lorraine et Massif des Vosges

Maquette du PO



	<i>Coût total</i>	<i>UE</i>
<i>FEDER</i>	568 927 893 €	336 748 799 €
<i>FSE</i>	119 652 002 €	71 791 201 €
Total	688 579 895 €	408 540 000 €
<i>IEJ</i>	- €	1 188 001 €
Total à venir	688 579 895 €	409 728 001 €

Programmation du PO

	Dossiers	Coût total	% Maquette	UE	% Maquette
FEDER	732	539 199 430 €	94,77%	89 277 829 €	26,51%
FSE	50	95 014 664 €	79,41%	55 428 471 €	77,21%
Totaux	782	634 214 094 €	92,10%	144 706 299 €	35,42%

Dégagement d'office 2017



FEDER Régions en transition > 289,34%



FEDER Régions plus développées > 563,47%

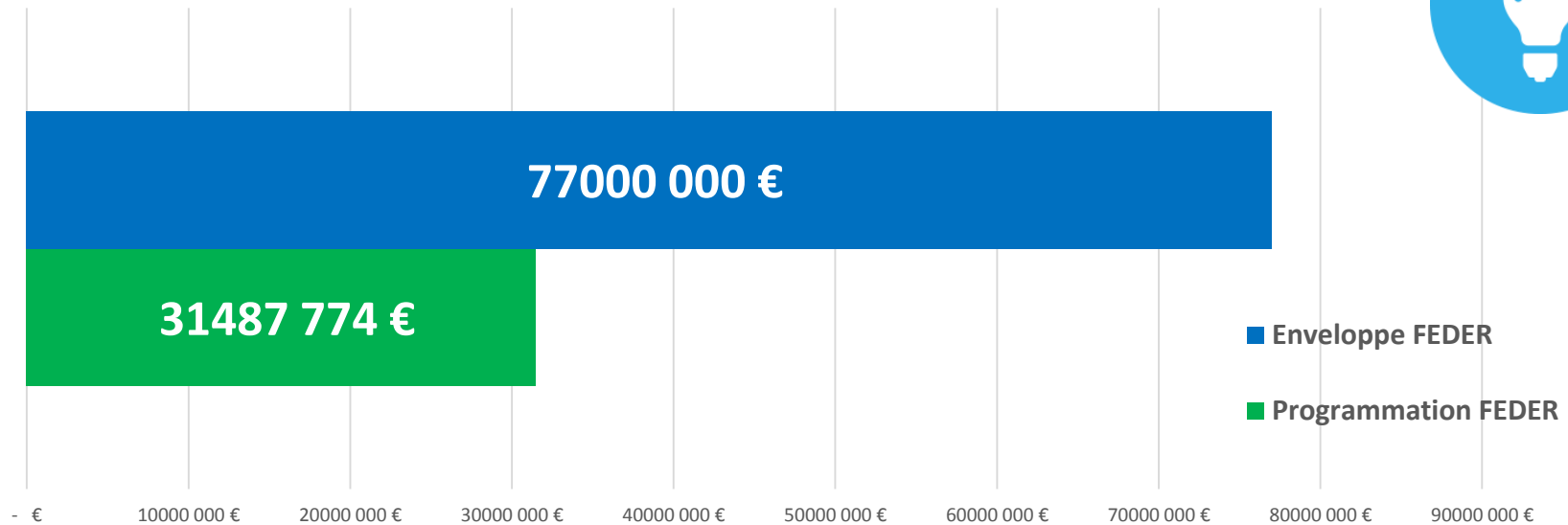


- Valeur cible UE dégage
- Montant UE appels de fonds
- Montant UE certifié AC
- Montant UE certifié AG ou en cours

FSE > 176%



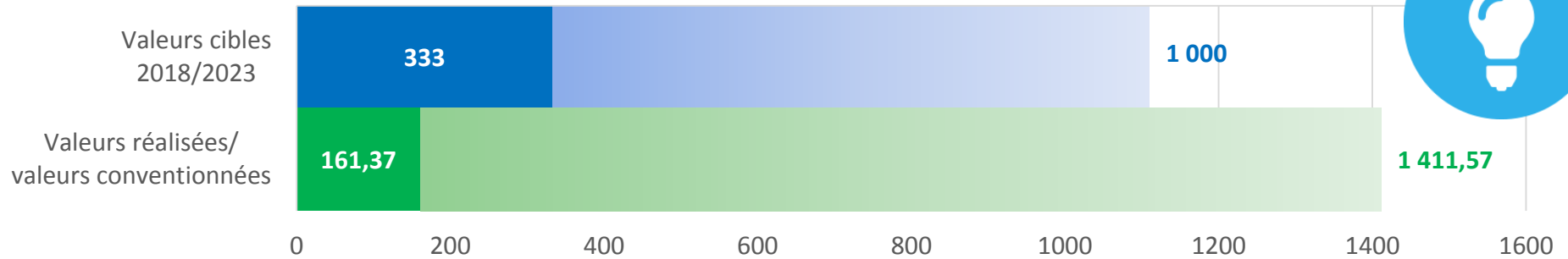
Etat d'avancement axe 1 : Recherche et Innovation



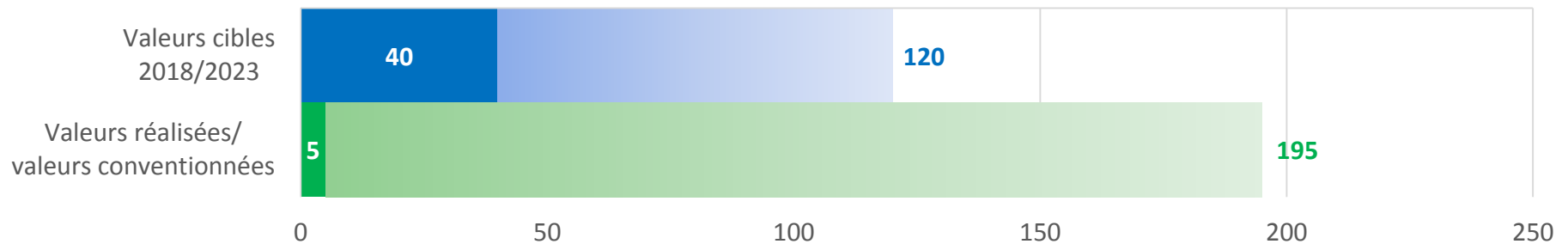
	Enveloppe	Programmation	Taux
11A : recherche	37 000 000 €	21 691 991,13 €	58,63%
11B : innovation	40 000 000 €	9 795 782,91 €	24,49%
Total Axe 1	77 000 000 €	31 487 774,04 €	40,89%

Indicateurs cadre de performance axe 1 : Recherche et Innovation

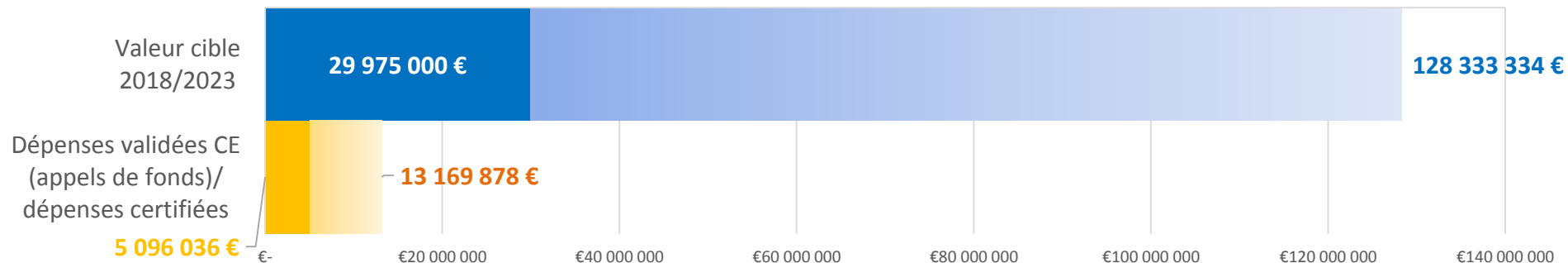
Chercheurs dans infras de recherche améliorées



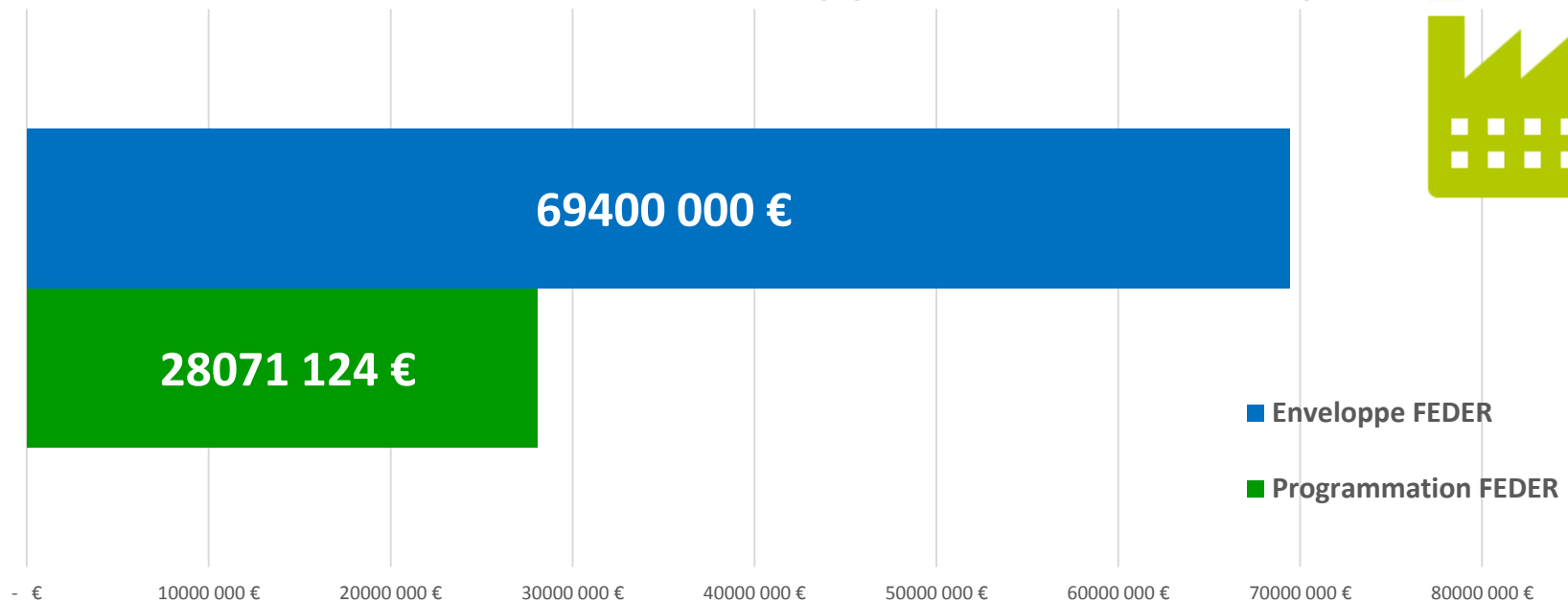
Entreprises coopération avec organismes de recherche



Réalisation financière



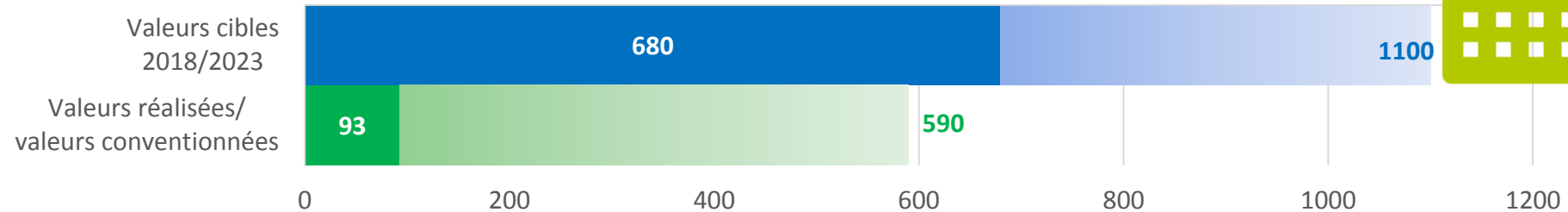
Etat d'avancement de l'axe 2 : Développement économique



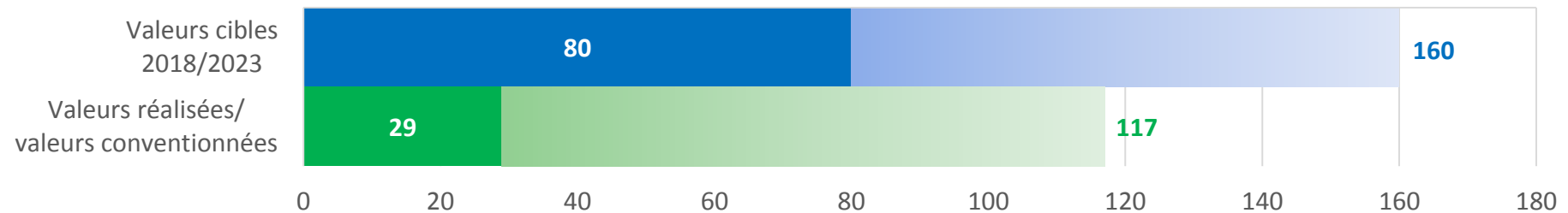
	Enveloppe	Programmation	Taux
23A : dév. des entreprises	65 000 000 €	27 525 754 €	42,35%
23B : internationalisation	4 400 000 €	545 370 €	12,39%
Total Axe 2	69 400 000 €	28 071 124 €	40,45%

Indicateurs cadre de performance axe 2 : Développement économique

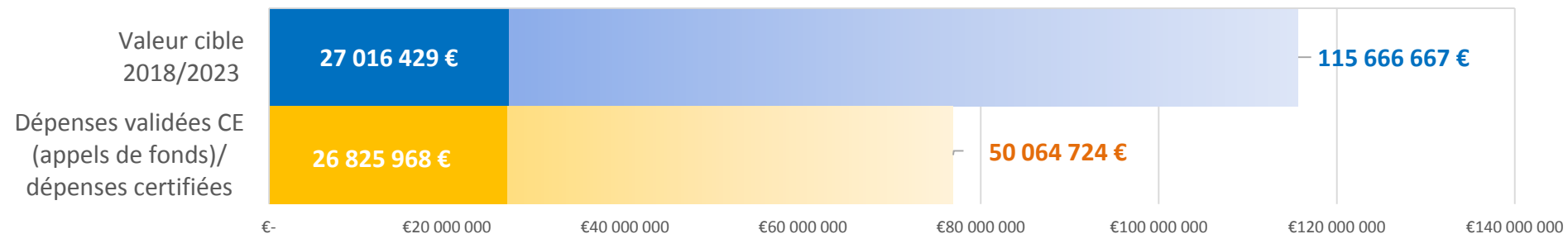
Entreprises soutenues (développement des PME)



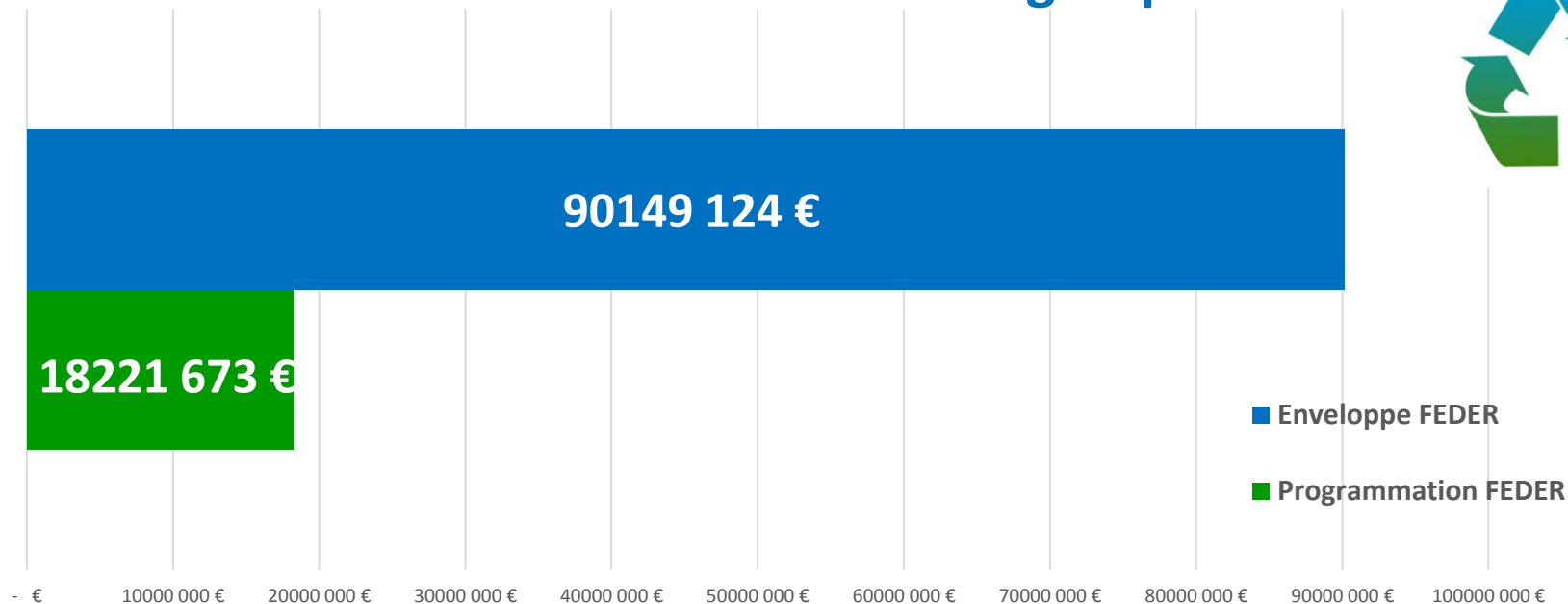
Entreprises soutenues (internationalisation)



Réalisation financière



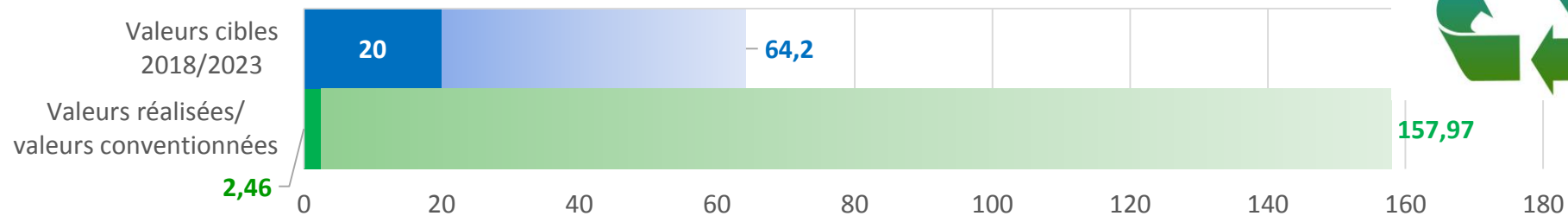
Etat d'avancement de l'axe 3 : Transition énergétique



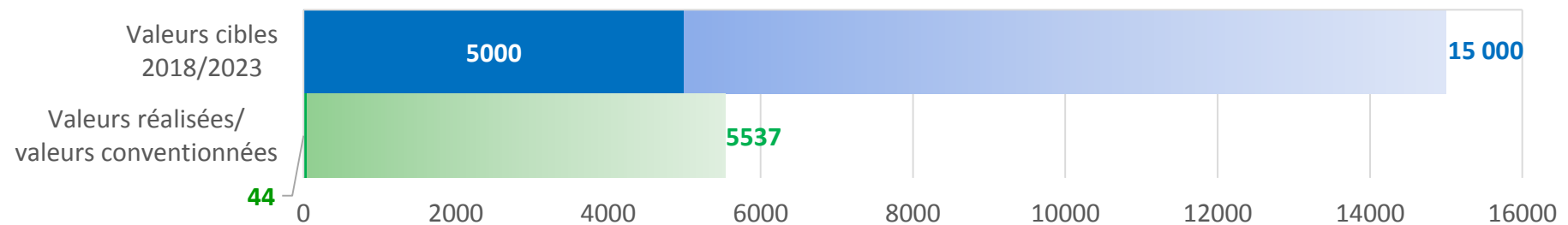
	Enveloppe	Programmation	Taux
34A : énergies renouvelables	20 000 000 €	10 633 588 €	53,17%
34B : efficacité énergétique des entreprises	4 149 124 €	193 455 €	4,66%
34C : rénovation thermique logements sociaux	50 000 000 €	7 118 630 €	14,24%
34E : mobilité	16 000 000 €	276 000 €	1,73%
Total Axe 3	90 149 124 €	6 179 478 €	20,21%

Indicateurs cadre de performance axe 3 : Transition énergétique

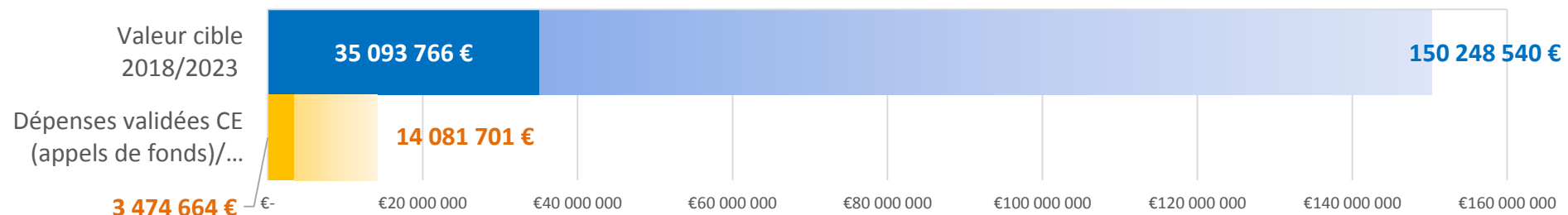
Capacité supplémentaire de production ENR



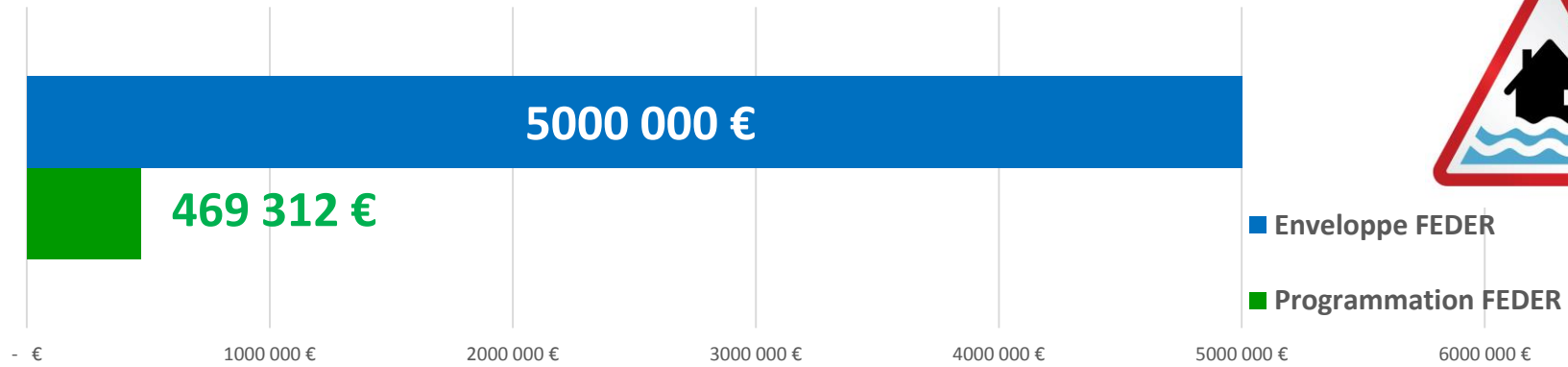
Ménages avec meilleur classement en matière de consommation énergétique



Réalisation financière

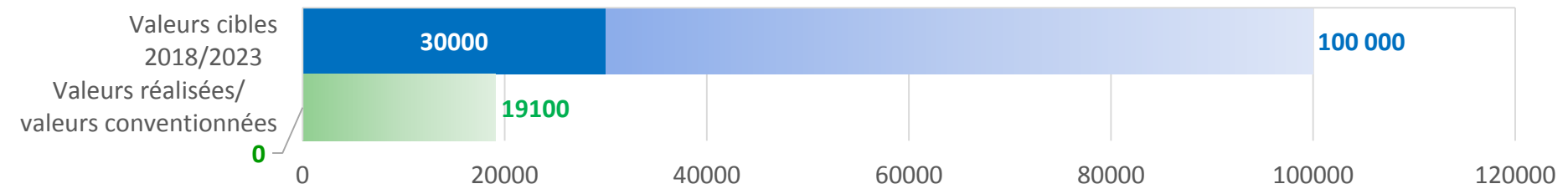


Etat d'avancement de l'axe 4 : Lutte contre les inondations

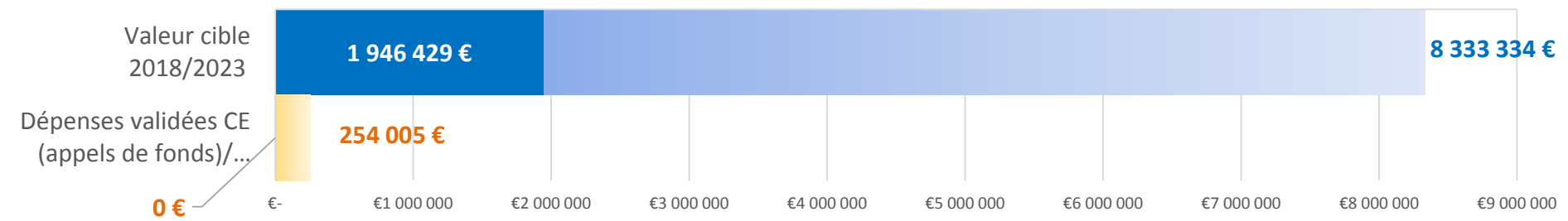


Indicateurs cadre de performance

Population protégée contre les inondations

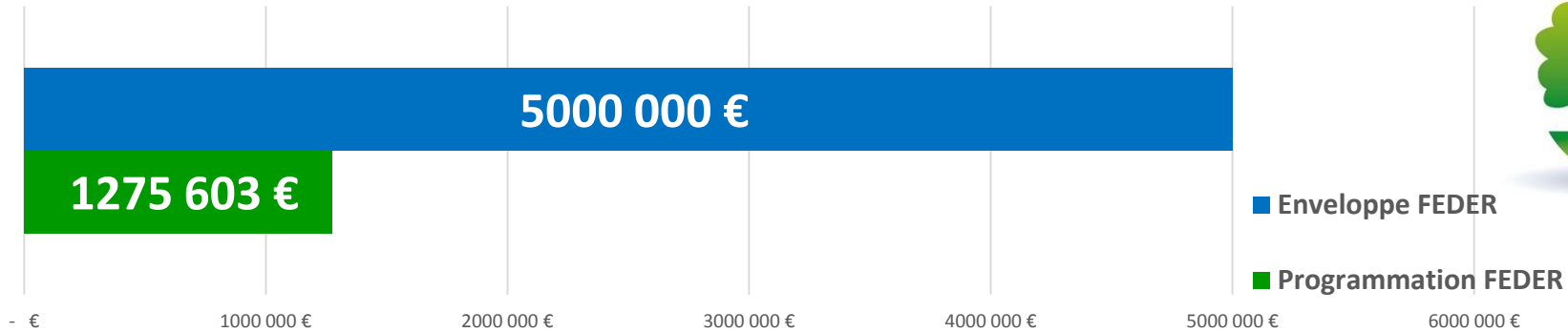


Réalisation financière



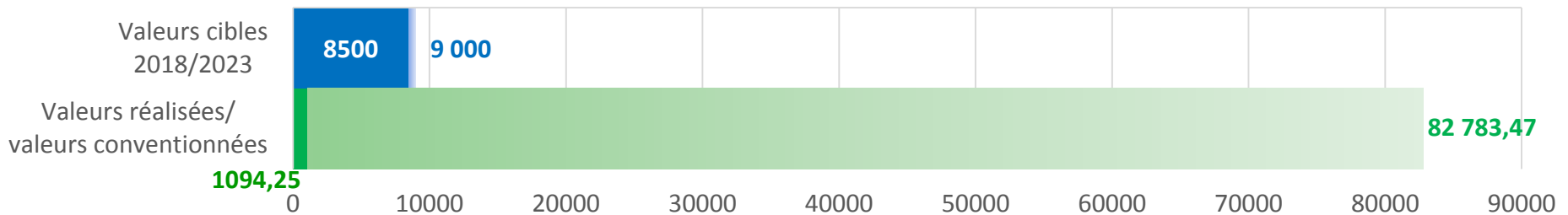


Etat d'avancement de l'axe 5 : Biodiversité



Indicateurs cadre de performance

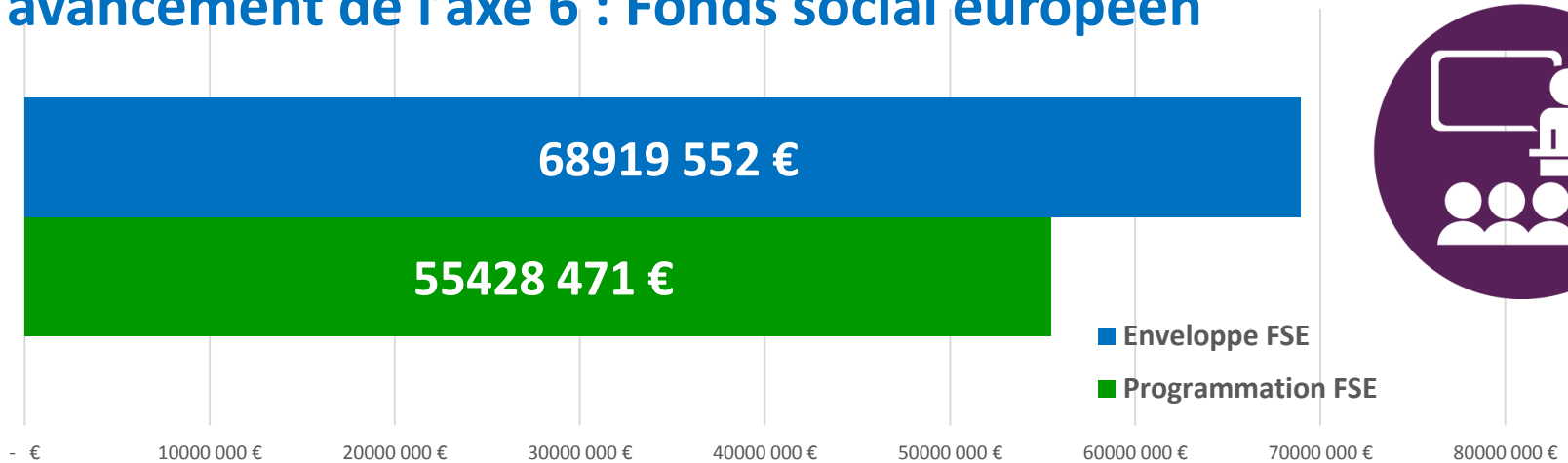
Superficie habitats meilleur état de conservation



Réalisation financière

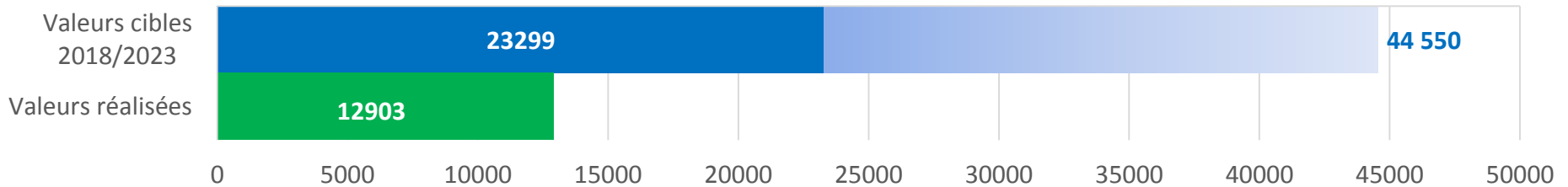


Etat d'avancement de l'axe 6 : Fonds social européen

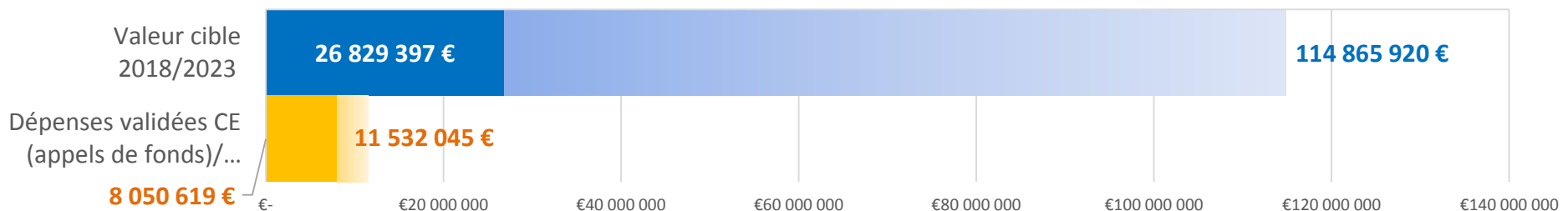


Indicateurs cadre de performance

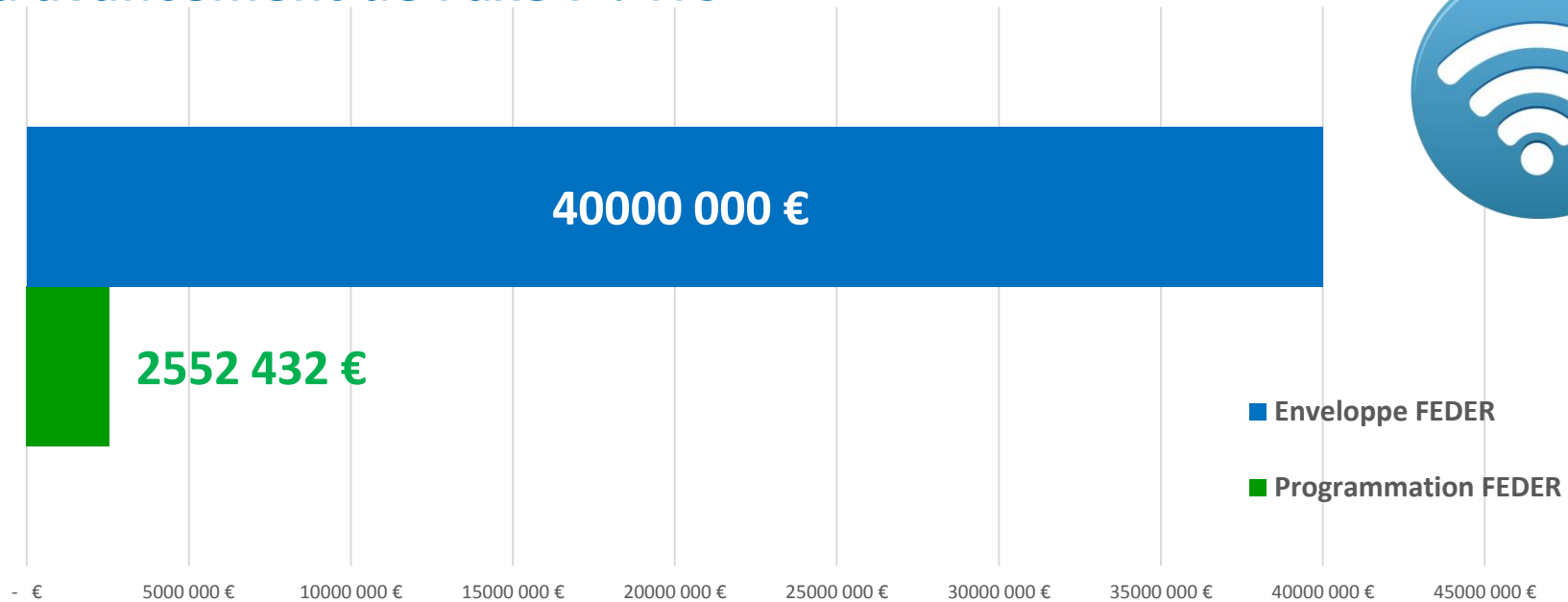
Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée



Réalisation financière



Etat d'avancement de l'axe 7 : TIC



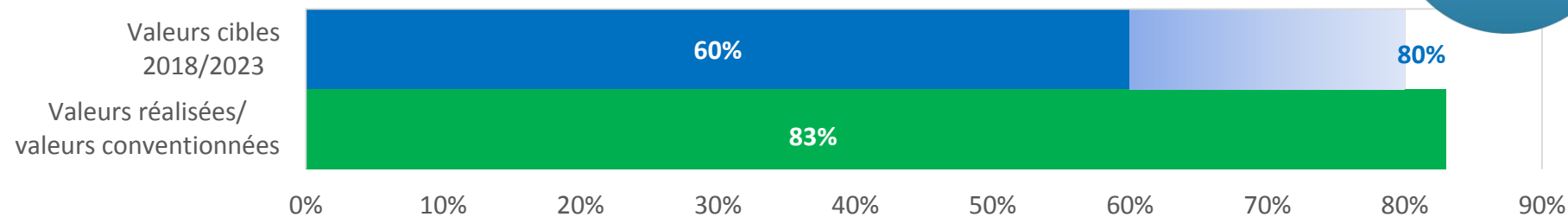
- Enveloppe FEDER
- Programmation FEDER

	Enveloppe	Programmation	Taux
72A : THD	30 000 000 €	37 940 €	0,13%
72C : usages numériques	10 000 000 €	2 514 492 €	25,14%
Total Axe 7	40 000 000 €	2 552 432 €	6,38%

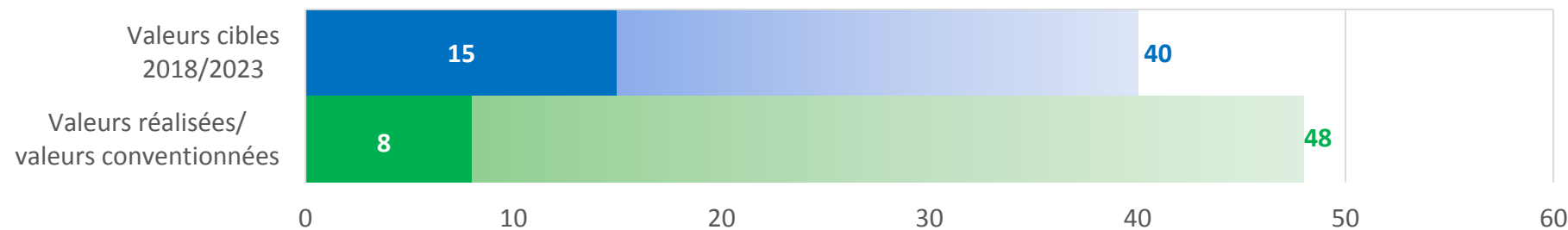
Indicateurs cadre de performance axe 7 : TIC



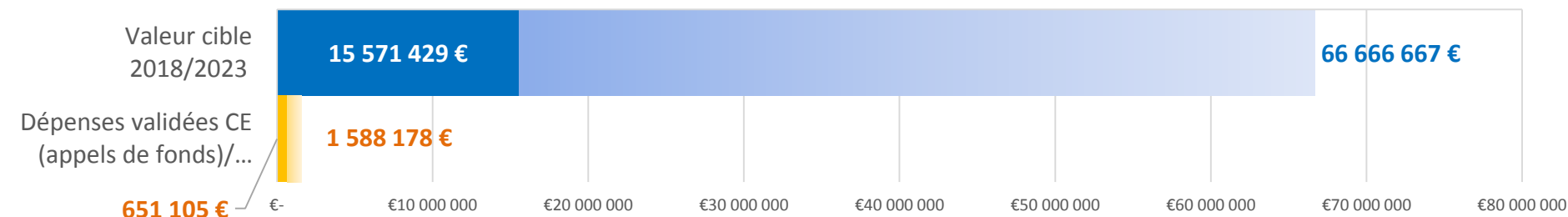
Taux d'accès service THD (à partir de 30 Mbps et au-delà)



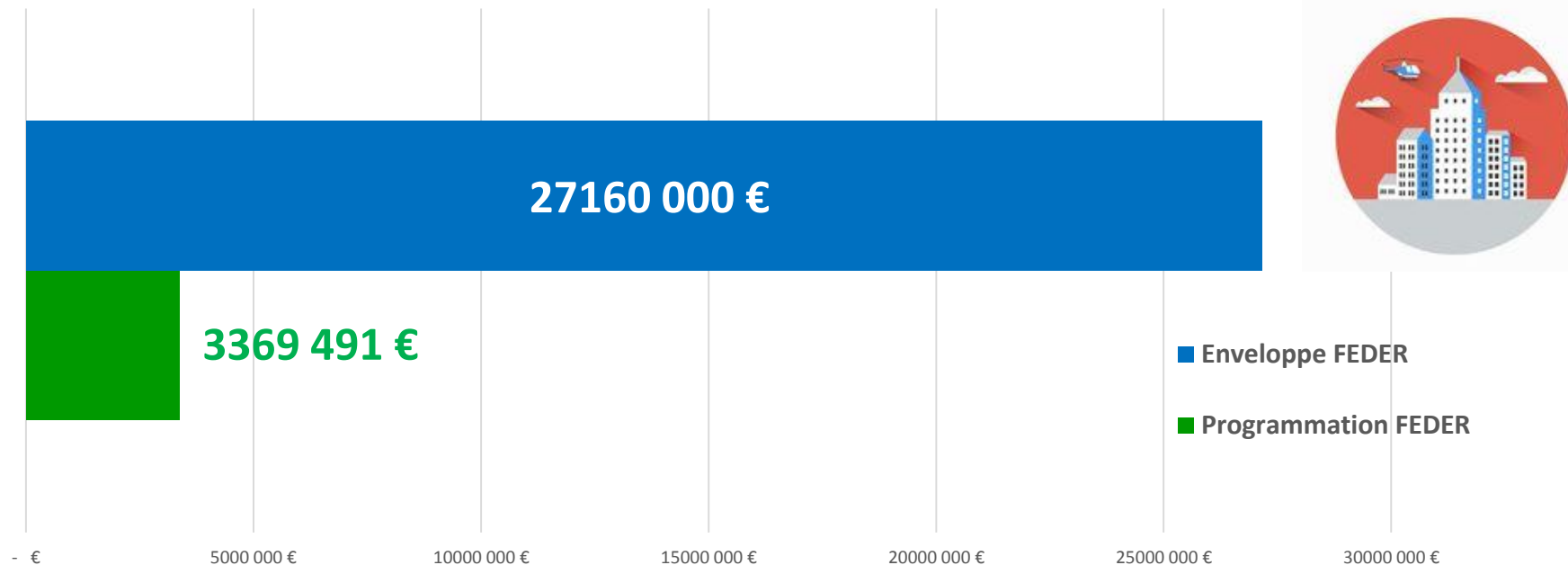
Nouveaux services publics numériques mis en œuvre



Réalisation financière



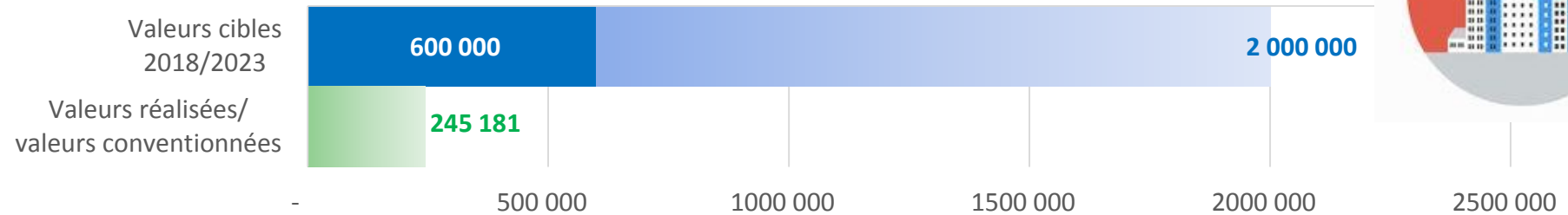
Etat d'avancement de l'axe 8 : Développement urbain durable



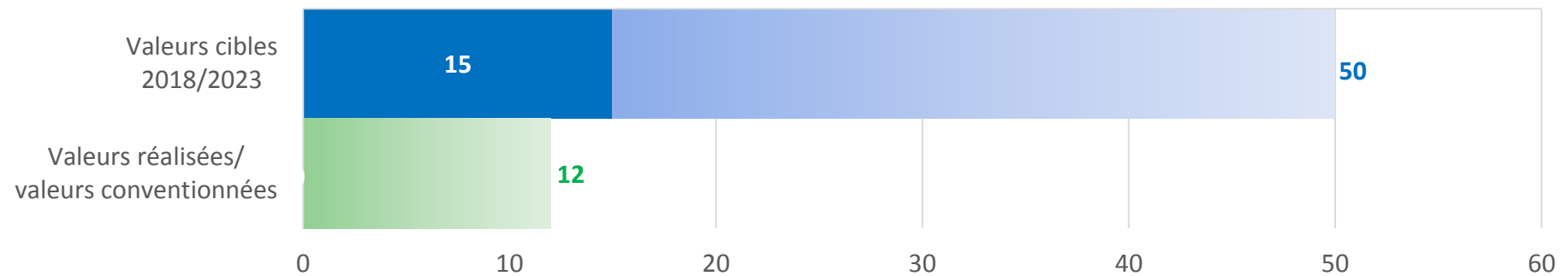
	Enveloppe	Programmation	Taux
84E : Urbanisme durable	12 000 000 €	338 708,35 €	2,82%
89A : Maisons de santé (politique de la ville)	2 000 000 €	400 000,00 €	20,00%
89B : Infras sociales, sportives et culturelles (politique de la ville)	13 160 000 €	2 630 782,80 €	19,99%
Total Axe 8	27 160 000 €	3 369 491,15 €	12,41%

Indicateurs cadre de performance axe 8

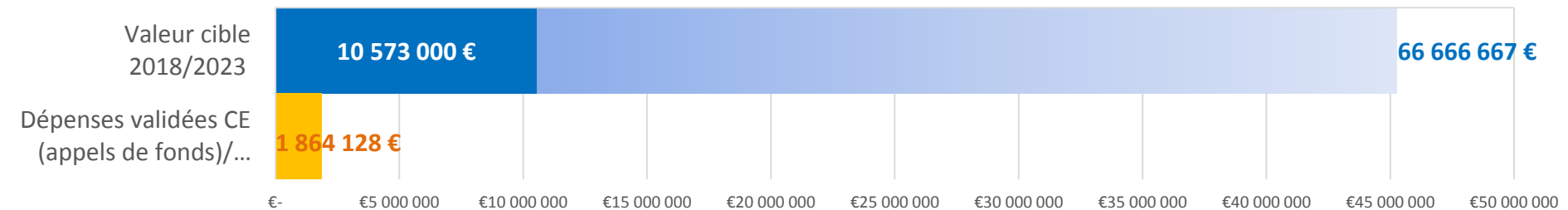
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines



Equipements sociaux, culturels, sportifs

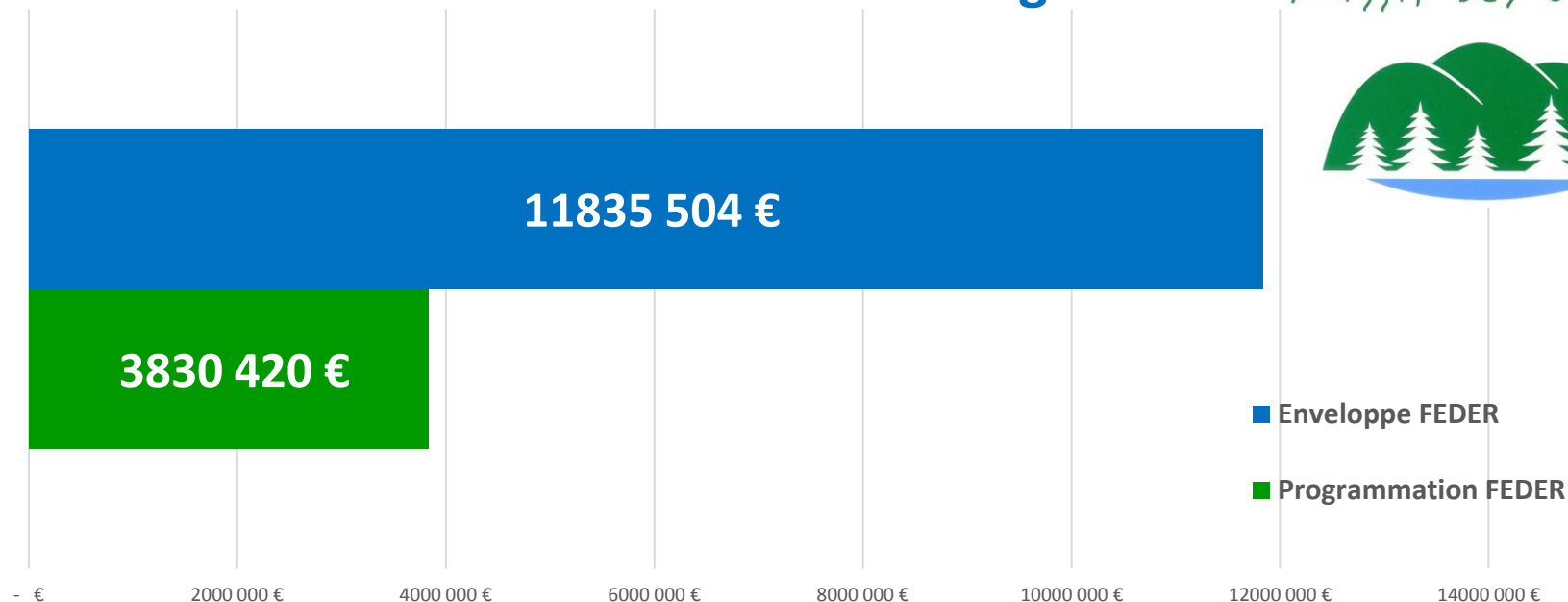


Réalisation financière



Etat d'avancement de l'axe 9 : Massif des Vosges

MASSIF DES VOSGES



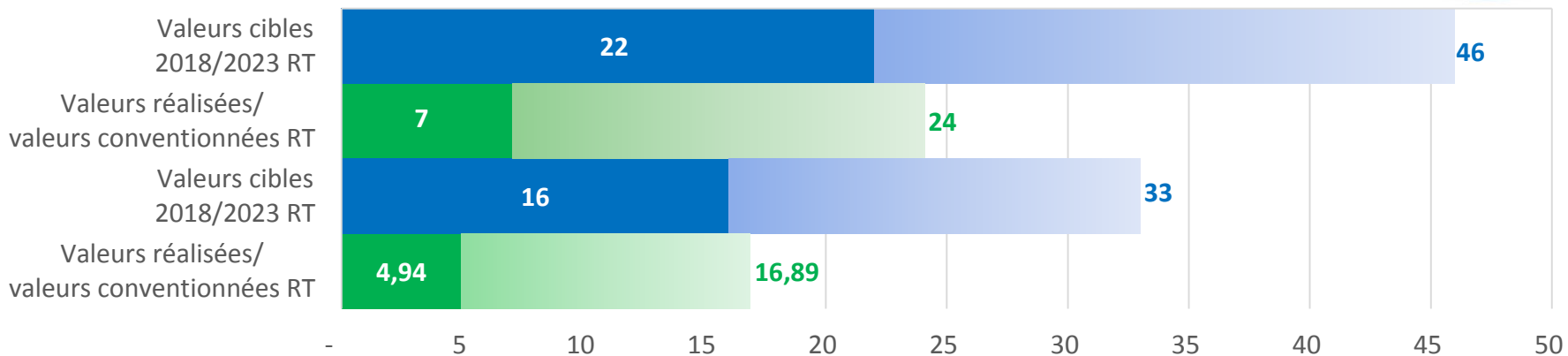
■ Enveloppe FEDER
■ Programmation FEDER

	Enveloppe	Programmation	Taux
93A : Développement économique touristique	9 862 920 €	3 052 168,00 €	30,95%
96D : Biodiversité	1 972 584 €	778 251,66 €	39,45%
Total Axe 9	11 835 504 €	3 830 419,66 €	32,36%

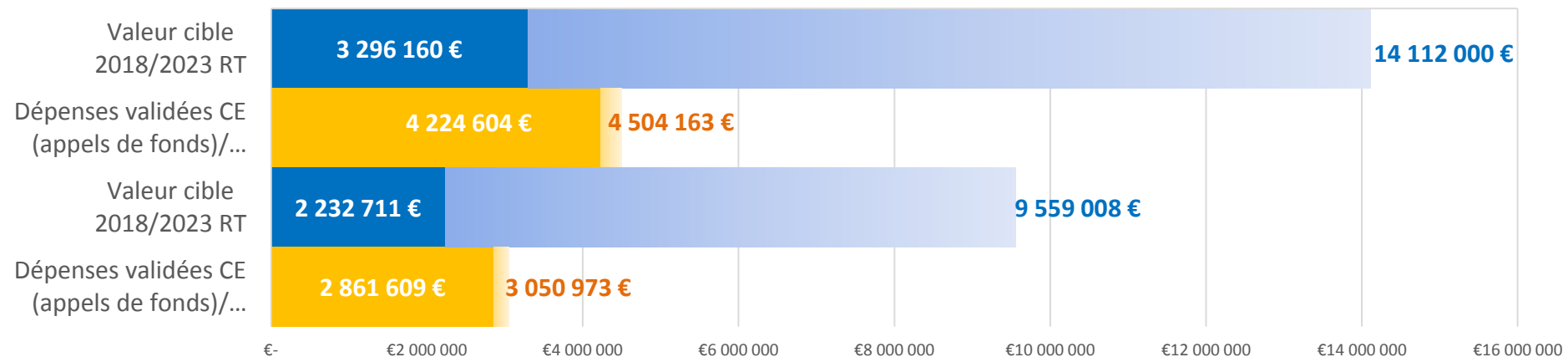


Indicateurs cadre de performance axe 9

Entreprises soutenues (régions transition/plus développées)



Réalisation financière



Dispositif 3.4.C Rénovation énergétique dans l'habitat social

Rénovation énergétique de 399 logements sociaux

Porteur : Meurthe-et-Moselle Habitat

Localisation : Blainville, Dombasle, Laneuveville, Seichamps,
Tomblaine

- **Objectifs du projet :**
 - Rénovation HPE et BBC
 - Amélioration de l'attractivité du parc
 - Maîtrise des charges des locataires
 - Amélioration du confort
- **Coût total de l'opération : 4 591 618,50 €**
- **FEDER programmé : 1 134 164,89 €**

mmh
meurthe & moselle HABITAT

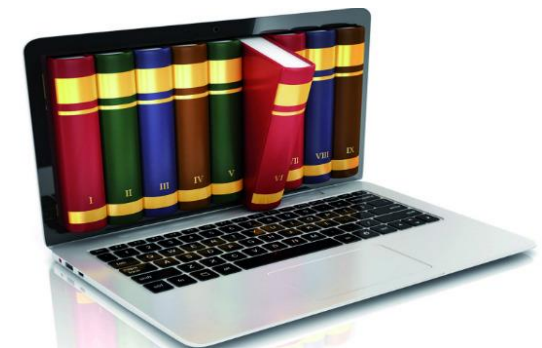


Dispositif 7.2.C Usages numériques Bibliothèque numérique du Sillon lorrain

Porteur : Pôle métropolitain du Sillon lorrain

Localisation : Epinal, Nancy, Metz, Thionville

- **Objectifs du projet :**
 - Création d'une plateforme mutualisée de production et de diffusion de contenus éditoriaux et numériques
 - Création d'une identité visuelle pour les sites web du projet et la communication auprès des utilisateurs
- **Coût total de l'opération : 508 800 €**
- **FEDER programmé : 178 080 €**



Comité Régional de Suivi

PON FSE 2014-2020 Volet déconcentré lorrain

2- Etat d'avancement et gestion de la performance

10 novembre 2017

Chiffres clés



70 303 370

dotation



63%

maquette déléguée



49%

programmé



34 500 419

op. programmées



10 085 274

op. potentielles



758

ratio participant

Niveau de programmation par axe :

- Axe 1 – accompagnement vers l'emploi et prévention décrochage scolaire :
5 777 511 €, soit un taux de programmation de 75%
- Axe 2 – accompagnement des mutations :
5 959 645 €, soit un taux de programmation de 45%
- Axe 3 – lutte contre la pauvreté et promotion de l'inclusion :
22 191 538 €, soit un taux de programmation de 47%

Rappel : le débloqué de la réserve e de performance (moyenne 6 % sur les 3 axes du PON) est conditionné à l'atteinte des objectifs au 31 décembre 2018



Axe 1 : Accompagnement vers l'emploi

- **6 395 chômeurs accompagnés, soit 187 % de l'objectif**



- **5 464 jeunes de moins de 25 ans accompagnés, soit 52 % de l'objectif**

Actions portées principalement par le GIP formation continue dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et par les missions locales (notamment dans le cadre de l'accompagnement des Emplois d'Avenir)

Axe 2 : Accompagnement des mutations

- **2 491 salariés accompagnés, soit 58% de l'objectif**



Actions portées principalement par les OPCA

Un travail en cours de finalisation au niveau de la DIRECCTE Grand Est afin de construire un appel à projet régional (en cours de finalisation)

L'objectif principal est de sécuriser cet axe et de mettre en place des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de performance

Axe 3 : Lutte contre la pauvreté et promotion de l'inclusion

Axe porté majoritairement par les Organisme intermédiaire :
AGIL (54), CD55, CD57, CD88

Par ailleurs, un appel à Projet DIRECCTE est publié afin de
cofinancer des projets interdépartementaux



- **13 515 chômeurs accompagnés , soit 73% de l'objectif**



- **13 137 inactifs accompagnés, soit 76% de l'objectif**

Les objectifs chômeurs devraient être atteints sans difficulté au
31 décembre 2018

***Témoignage de Madame Christine PETIT
Directrice adjointe de la Mission locale du
Lunévillois***

3) Evaluation

Information sur les RAMO 2016

- RAMO renforcés pour le FEDER-FSE et le FEADER :
 - Présentation en consultation écrite en juin 2017
 - Transmission à la Commission européenne pour le 30 juin (échéance réglementaire)
 - Observations de la CE fin août/début septembre :
 - Vérification de la cohérence et de la complétude des données dans les tableaux
 - Apport de précisions (parties rédactionnelles)
 - Publication des résumés du citoyen
 - Recommandations
 - *Acceptation par la CE du RAMO FEDER-FSE le 25 septembre et du RAMO FEADER le 11 octobre*

Information sur les RAMO 2016

RAMO FEDER-FSE du PO LVM : Observations de la CE

- Assistance technique : pas de valeurs cibles dans le PO (sauf pour les ETP) mais valeurs annuelles inscrites pour information. De plus, si pas de déclaration de dépenses => pas de données renseignées
- Recommandation sur les indicateurs de résultat FEDER : réflexion commune aux 3 sites en cours
- Complétude de tableaux : ajout de zéros quand absence de données disponibles
- Mise en ligne du RAMO et du résumé du citoyen sur le site « l'Europe s'engage... » avec une actualité longue sur la page d'accueil
- Incitation à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes .

Information sur les RAMO 2016

RAMO FEADER du PDR Lorraine

- Traduit l'activité FEADER 2014-2016
- Concentre sur les mesures à l'investissements (TO 4.1 et 4.3), Installation JA (TO 6.1) et l'ICHN
- Montant d'engagement de 41 M€ - 5076 dossiers (HSICG 2015) – 6,85%
- Montant du paiement de 30,4 M€ - 9,9 %
- Les taux ne reflètent pas la dynamique lorraine pour plusieurs raisons :
 - Retard dans le traitement du premier pilier avec les glissements sur le FEADER (MAEC, AB)
 - Validation tardive du CN => retard dans la validation des PDR
 - Validation PDR fin 2015
 - Une instrumentation des mesures difficile et complexe
 - Programmation concentrée en 2015 sur les mesures : investissement dans les exploitations agricoles, installation des jeunes, desserte forestière, ICHN
 - Évolution de l'engagement et du paiement : les poids relatif des mesures surfaciques sur la maquette est très important puisqu'elles représentent 55 % de la maquette (180 M€)
Si intégration au taux d'engagement : 6.85 % à 34% et taux de paiement : 9,9 % à 34 %

Information sur les RAMO 2016

RAMO FEADER du PDR Lorraine

20 questions évaluatives du PDR. Approche Qualitative – mise en évidence des actions de l'AG pour consolider la programmation mais aussi afin de rendre compte de la dynamique de mise en œuvre avec l'ensemble du partenariat

Observations de la CE :

- erreurs de saisie ou incohérences dans les tableaux
- recommandations :
 - évaluations à venir : communication des résultats
 - respect de l'article 54 du R1305/2013 pour le RRR unique Grand Est
 - prochain RAMO renforcé en 2019: capitaliser l'expérience de 2017
 - prise en compte des principes horizontaux .

Retour sur l'évaluation 2017 du PDR

- Démarche commune aux 3 PDR lancée en octobre 2016
- Accompagnement des services SDR pour les RAMO FEADER renforcés et notamment la réponse aux questions évaluatives
- Analyse des indicateurs et 21 questions évaluatives réglementaires
- Fin du marché : décembre 2017

Information sur l'évaluation de mise en œuvre du Programme opérationnel FEDER/FSE

- Le plan d'évaluation du PO FEDER-FSE LMV prévoit une évaluation de mise en œuvre + sur la performance en 2018 => lancement d'une évaluation commune aux 4 PO Grand Est
- Lancement fin 2017 => retour attendu pour le RAMO en 2018
- Évaluation centrée sur la modification des indicateurs et la performance :
 - Analyse de la fiabilité des données
 - Indicateurs de résultat FEDER
 - Procédure de collecte et harmonisation des définitions/interprétations
 - Analyse de la performance et focus sur le cadre de performance
 - Prise en compte des principes horizontaux

***Diffusion d'une vidéo de valorisation
le FEDER en Grand Est***



4) Points pour information et approbation

Information sur l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

→ Contexte : taux de chômage élevé des jeunes dans l'UE

- **Déc. 2012 : paquet de mesures « Emploi jeunes »**

- Proposition sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse => Chaque Etat membre chargé d'établir un plan d'action => plan national de mise en œuvre de la Garantie Européenne pour la Jeunesse adopté fin 2013 en France.
- Obj : que chaque jeune NEET se voit proposer une offre de qualité (emploi, complément de formation, apprentissage ou stage) dans les 4 mois suivants la sortie de l'enseignement ou le début du chômage.

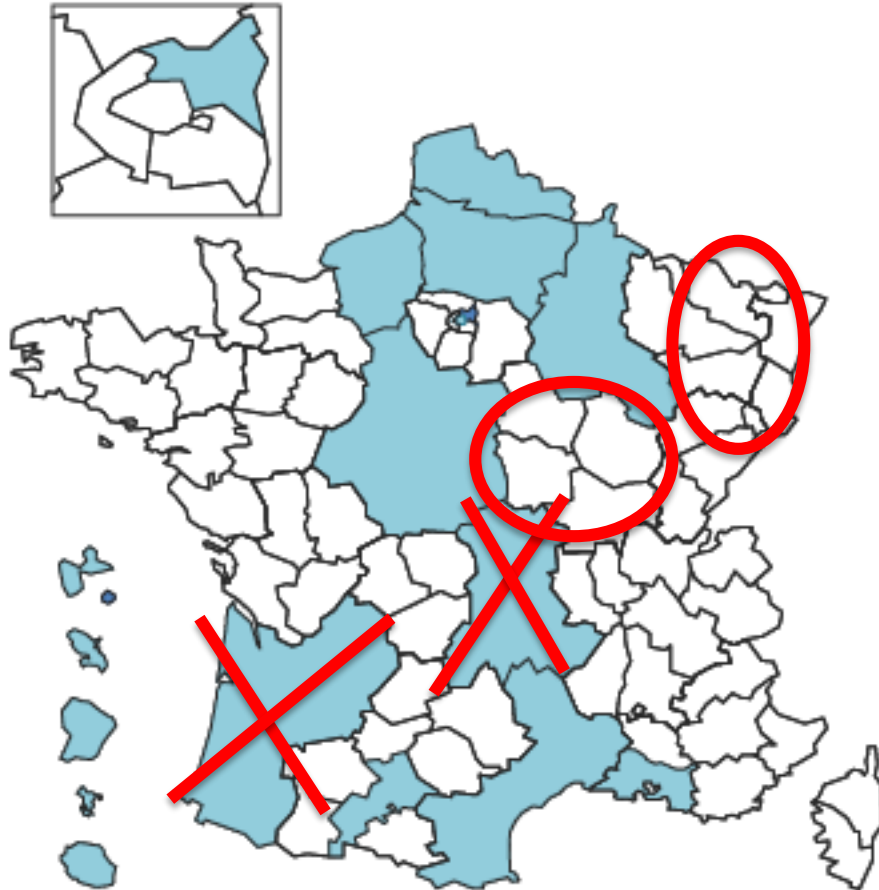
- **Fév. 2013 : Lancement de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes**

- Dotation spécifique, instrument financier complémentaire aux fonds européens existants: 6,4 milliards € (3,2 d'IEJ et 3,2 de FSE)
- En France, dotation 310 M€ d'IEJ + 312 M€ de FSE
- Obj: faciliter la mise en place de la Garantie européenne pour la jeunesse
- Principe de 3 phases obligatoires : Repérage du NEET → Accompagnement → Solutions

Information sur l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

- **Gestion partagée entre l'Etat et les Conseils régionaux**
 - PON IEJ : 2/3 de l'enveloppe gérés par la DGEFP, dont un volet central (38%) et un volet déconcentré mis en œuvre par les DIRECCTE sur les territoires (62%)
 - PO régionaux : 1/3 de l'enveloppe géré par les Conseils régionaux (sauf 4 CR qui ont confié la gestion de l'IEJ à l'Etat)
- **Gouvernance**
 - Accord de partenariat (août 2014) : définit la stratégie française d'intervention sur les fonds européens.
 - Accords sur les lignes de partage sur chaque territoire : clarifier les champs d'intervention et éviter les double financements
- **Programmation rapide**
 - Objectif national de programmer l'ensemble des fonds IEJ avant fin 2015 sur le PON
 - Programmation jusqu'à fin 2016 sur les PO régionaux
 - Il en sera de même pour la période 2017-2020

Information sur l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes



→ Régions éligibles : taux de chômage des jeunes > 25%

17 régions éligibles dont :

- 2 régions sortantes (Auvergne, Aquitaine sans transfert des reliquats)
- 2 régions nouvellement éligibles (Alsace, Bourgogne)
- 3 départements (Seine-Saint-Denis, Haute-Garonne, Bouches du Rhône) a priori sortants
- 2 départements a priori rentrants : Moselle et Meurthe et Moselle

Information sur l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

	Réglementation UE	Spécificités FR
Public éligible	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes <u>< 25 ans</u> - <u>Sans emploi et ne suivant ni enseignement initial ni formation professionnelle</u> : inactifs et chômeurs (yc de longue durée), inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi - Qui <u>résident</u> dans les régions éligibles 	<p>Jeunes < 26 ans</p> <p>Habitant dans 13 régions éligibles + 3 départements</p>
Types d'actions	Assistance aux <u>personnes</u> , et non aux structures	
Ressources	<p>Dotation IEJ complétée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une somme au moins égale prélevée sur l'allocation nationale <u>FSE</u> - Une <u>contrepartie nationale</u> en fonction du taux de cofinancement des PO (92% pour les régions les moins développées, 75% pour les régions en transition, 67% pour les régions les plus développées) 	<p>Tx cofinancement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - PON IEJ : 91,89% (=Dom) - PO LORR : 67%
Avance	Textes modifiés pour permettre une avance de 30%	<p>Avance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PON IEJ : 42%

Information sur l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

→ Nécessité de pouvoir justifier de l'éligibilité du public :

- **Critère d'âge (< 26 ans)**
 - Copie de la CNI ou tout autre document probant certain (ex: carte de séjour valide, permis de conduire, carte vitale récente avec photo)
- **Condition de NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation)**
 - Demandeurs d'emploi : Extraction du DUDE (Dossier Unique du Demandeur d'Emploi) et attestation de la qualité du NEET émise l'organisme bénéficiaire co-signée par le jeune
 - Inactif: Attestation de la qualité de NEET émise par l'organisme bénéficiaire co-signée par le jeune
- **Critère de domiciliation (En Alsace, en Champagne-Ardenne ou en Moselle et Meurthe et Moselle)**
 - Si le participant est inscrit au service public de l'emploi : l'adresse du SPE suffit dans le cadre de l'attestation de la qualité de NEET (ex : missions locales, afpa, cap emploi, pôle emploi, conseil régional, rectorat)
 - Sinon :
 - Si le jeune vit dans son propre domicile : facture à son nom
 - S'il est hébergé par un parent portant le même nom : facture + attestation de l'hébergeant
 - S'il est hébergé par un tiers ne portant par le même nom de famille : facture au nom de l'hébergeant + attestation de l'hébergeant + copie CNI de l'hébergeant
 - S'il est SDF : domiciliation au CCAS ou tout autre organisme agréé par la préfecture

Information sur l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Mesures financées

Repérage	Accompagnement	Formation - Insertion
PON IEJ – Volet déconcentré LORR		PO régional LORR
<p>AAP « Repérer et orienter les jeunes en situation de <u>décrochage scolaire</u> pour leur proposer une solution de retour en formation, d'emploi ou d'accompagnement vers l'emploi »</p> <p>→GIP FC : Renforcement PSAD (2015-2016)</p>	<p>AAP « Proposer un parcours d'accompagnement Priorité à l'autonomie » par de <u>l'accompagnement renforcé des jeunes</u></p> <p>→15 Missions Locales et AFPA transitions en ressource externe (2015-2017)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes (PRF) - Ecoles de la 2^{ème} chance - Développeurs-accompagnateurs de l'apprentissage (AAP, CFA)

Information sur l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

• Principes

- **Prolongation de l'IEJ actée** et budget de 1,2 milliards € affecté (accord du Conseil des Affaires Générales sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel)
- Régions éligibles calculées sur la base des derniers chiffres du chômage disponibles (chiffres fin 2016)
- Dates d'éligibilité : dépenses encourues entre le 01/09/2013 et le 31/12/2023 (opérations non achevées avant la soumission de la demande de financement)
- Une dépense éligible suite à une modification de PO n'est éligible qu'à partir de la date de soumission à la Commission de la demande de modification

• Calendrier indiqué par la Commission

- Modification du Règlement général (N°1303/2013) : proposition de la Commission (été) => adoption par le Parlement européen et le Conseil (sept/oct)
- Décision officielle de la Commission sur les Régions éligibles à l'IEJ et les dotations par Etat membre: dès la publication du règlement général modifié au JO (sept/oct) – A priori 161 M€ pour la France
- Modifications des PO : possible dès l'adoption de la décision de la Commission (sept/oct)

PO FEDER/FSE : modifications du Programme opérationnel



Modifications mineures du PO (FEDER)

➤ 45B : Lutte contre les inondations

- Levée de l'obligation d'avoir une étude financée par le FEDER 2007/2013 pour une programmation en 2014/2020

➤ 72A : Aménagement numérique

- Extension des zones éligibles pour les travaux de génie civil (zones rurales et urbaines)

➤ 72C : Usages numériques

- Suppression des plafonds des taux d'intervention pour proposer un taux de financement à hauteur de l'axe (60%)

➤ 84E : Urbanisme durable

- Suppression des plafonds des taux d'intervention pour proposer un taux de financement à hauteur de l'axe (60%)

>> Soumis à approbation

PO FEDER/FSE : modifications du Programme opérationnel

Intégration d'un axe 12 FSE/IEJ



09/10/2017 : notification par la Commission Européenne à l'Etat-membre de l'enveloppe de crédits IEJ alloués à la France et de la liste des régions éligibles

27/10/2017 : courrier de notification de l'Etat-membre aux autorités de gestion des enveloppes IEJ décentralisées: confirmation de l'éligibilité de la Moselle et de la Meurthe et Moselle

Crédits IEJ 2017-2020, France : 161 312 936 €

Dont crédits gérés par l'Etat (65%) : 104 853 408 €

Dont crédits gérés par les Régions (35%) : 56 459 528 €

Dont 10% affectés à l'enveloppe de flexibilité (ciblage de territoires infrarégionaux) : 5 645 952 €

Enveloppe IEJ gérée par la Région pour les départements 54 et 57 : 1 188 001 €

➤ Création d'un axe 12 au sein du PO LVM, doté de :

- 1 188 001 € de crédits IEJ
- 2 811 999 € de crédits FSE, prélevés sur l'axe 6
- 1 874 666 € de crédits nationaux

-> **5 874 666 €** dédiés à la mise en œuvre de l'IEJ en Lorraine sur les territoires de la Moselle et de la Meurthe et Moselle

PO FEDER/FSE : modifications du Programme opérationnel

- **Actions éligibles** : les actions de raccrochage ayant pour objet l'accès à la formation ou à l'emploi, basées sur une alternance avec le monde de l'entreprise, et travaillant sur les freins ou blocage à l'entrée en formation ou à l'accès à l'emploi
- **Public éligible** : jeunes de moins de 26 ans, sans emploi et ne suivant ni enseignement ni formation, domiciliés en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle
- Définition de cibles pour les indicateurs de réalisation et de résultat: **1 520 chômeurs** doivent bénéficier d'une action cofinancée par l'IEJ au titre du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020
- La mise en œuvre de l'IEJ sur les deux départements éligibles sera faite de façon concertée avec les services de l'Etat, pour assurer une coordination optimale entre les crédits gérés par l'Etat et ceux gérés par la Région.

>> Soumis à approbation

PO FEDER/FSE : modifications du Programme opérationnel

Appels à propositions 2018 (AAP 2018)



- **Transcription sur un exercice annuel** des objectifs et actions définis dans les dispositifs présentés dans le PO
- **En vigueur pour une année N** et soumis en fin d'année N-1
- Précision des objectifs et critères de sélection définis dans le PO
- **Objectif** : bonne programmation tout au long de la période et précision des dispositifs en fonction de l'évolution des autres politiques publiques
- **Dépôt des demandes de subventions en continu** durant l'exercice annuel
- Dispositifs avec procédures spécifiques non présents dans le recueil des AAP :
 - **4.5.B (lutte contre les inondations)** : PAPI et CPIER
 - **8.4.E (urbanisme durable)** : appel à coopération dédié avec les organismes intermédiaires
 - **8.9.A et 8.9.B (politique de la ville)** : dans le cadre des contrats de ville en lien avec les organismes intermédiaires

>> Soumis à approbation

PDR FEADER : modifications du Programme de développement rural

- **Processus de modification :**

Procédure encadrée par le RE (EU)1305/2014, elle offre la possibilité à l'Autorité de Gestion plusieurs types de modifications (rédactionnelles à structurante), et elle est menée en concertation avec les représentants de la DG Agri de la Commission.

- **Quelles modifications en 2017 pour le PDR Lorraine ?**

- Intégration des modifications du cadre national de la mesure en faveur de l'installation des jeunes et le renouvellement des générations : transformer les prêts bonifiés à l'installation en DJA.

- Prise en compte des ajustements de majorations dans le cadre d'une évolution de la politique régionale de l'installation de la Région Grand-Est. La prise d'effet de cette nouvelle mesure à l'installation a été fixée au 19 juillet 2017 en accord avec la Commission.

PDR FEADER : modifications du Programme de développement rural

- **Autres modifications en 2017 :**

Le Cadre national a été également modifié pour l'application de Natura 2000 par la mise en place d'une priorisation à la place des critères de sélection.

- Modification de la mesure 19 (LEADER) au niveau des circuits de gestion :
=> Délégation de l'instruction des aides aux GAL
- Corrections ou reformulations pour apporter des précisions dans la rédaction du Programme et en améliorer son application.

***Diffusion d'une vidéo de valorisation
le FEADER en Grand Est***



Conclusions

Cocktail déjeunatoire
Visite guidée du Château des Lumières

Région **Grand Est**

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.alsacechampagneardennelorraine.eu